



Mairie d'AUBY
Attribution Prestations de maintenance
relatives aux équipements numériques
dans les écoles
Décision n° 2025/140/MP

Envoyé en préfecture le 02/09/2025

Reçu en préfecture le 02/09/2025

Publié le

ID : 059-215900283-20250901-DD_20250901_140-AR



Publié le 3 septembre 2025

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le DCE relatif au marché de travaux « Prestations de maintenance relatives aux équipements numériques dans les écoles » établi par le service marché publics;

Considérant que le montant des prestations pour ce marché est estimé à 60 000.00 € HT sur la durée totale du marché;

Vu la décision de l'administration du 24 juin 2025 approuvant le montant estimé et autorisant la passation du marché par procédure adaptée conformément aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique ;

Considérant l'avis de publication n°: AO-2527-2413 du marché à procédure adaptée, publié le 27 juin 2025 sur Marché Online, relatif à des prestations de maintenance relatives aux équipements numériques ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 18 juillet 2025 à 12h00;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 14 novembre 2025;

Considérant qu'une (1) offre est parvenue ;

Considérant le rapport d'analyse des offres, il est proposé d'attribuer au candidat ayant remis une offre, soit à la Société I-TECH-176 Route de Lens - 62223 SAINTE CATHERINE

Considérant l'avis de la commission MAPA du 28 août 2025 ;

Le Maire,

Décide,

Article 1er :

D'attribuer le marché passé selon la procédure adaptée, relatif à des prestations de maintenance relatives aux équipements numériques dans les écoles, à la société I-TECH-, dans les conditions suivantes :